

L'an deux mille vingt-cinq et le 27 novembre à 20 h 02, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bernard LAURET, à la salle d'honneur de la mairie de Montolieu.

**Etaient présents :**

Cécile AGASSE, Aurélie BARBERO, Antoine CASAS-HARILLO, Laure ESCARÉ, Jeanne ETORÉ-LORTHOLARY, Jamel GHARBI, Bernard LAURET, Valérie MONRAISIN, Éric OLIVIER, Jean-Luc OLIVIER, Vincent PICQUE, Jacques SAFONT, Céline SALA.

**Etaient absents :**

Magalie BOST- BERGÉ, procuration à Aurélie BARBERO

La séance est ouverte à 20 h 02

**Secrétariat de séance**

Laure ESCARÉ propose d'assurer le secrétariat de la séance.  
La proposition est retenue par 13 voix et une abstention.

**Ordre du jour**

- Approbation du Procès-Verbal du 27 octobre 2025
- Plan Local d'Urbanisme, un point sera fait suite à la réunion publique mais le vote du projet sera repoussé sur un conseil ultérieur
- Demande de subvention à l'agglo pour les travaux de la piscine
- Intégration des travaux de voirie dans le budget 2025
- Budget rectificatif
- Renouvellement ligne de trésorerie
- Demande de versement d'une avance sur subvention pour MVDL
- Autorisation d'engager les dépenses 2026 en attente du vote du budget 2026
- Avis CST sur le financement de la complémentaire santé des agents communaux
- Droits de préemption  
Bernard LAURET précise qu'un droit de préemption supplémentaire est arrivé en mairie, et son étude sera jointe aux autres.

Monsieur le maire demande à ajouter un point à l'ordre du jour, oublié lors de l'envoi de la convocation :

- Mise en place d'une signalétique à partir du parking st Roch et en haut de l'avenue du mail  
organisation de la consultation des acteurs économiques locaux  
Il propose de l'insérer avant les droits de préemption.

**APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL DU 27 OCTOBRE 2025**

Le procès-verbal a été communiqué avec la convocation au présent conseil.

Le conseil approuve à l'unanimité le Procès-Verbal du conseil du 27 octobre 2025

**PLAN LOCAL D'URBANISME AVANT PHASE DE CONSULTATION**

Suite à la réunion publique, il convient de reprendre l'OAP de la Ferrière pour y ajouter une bande arborée qui longe l'espace partagé piéton voiture et permet d'isoler d'avantage le petit lotissement des constructions déjà présentes.

Par ailleurs, Mme BOUSQUET ayant souhaité renoncer à sa demande de rendre constructible le terrain sur lequel était prévue l'OAP des Brétous, il convient de déplacer le lotissement sur un autre terrain équivalent. Une des possibilités serait de décaler derrière l'OAP du Sol ou tout autre terrain équivalent.

L'OAP du Sol initiale et celle de la Ferrière seraient prioritaires.

Laure ESCARÉ précise que l'OAP de la Ferrière étant comme le lotissement déjà existant une zone potentielle de ruissellement, sa réalisation doit attendre la mise en place définitive du PPRI ( Plan de Prévention des Inondations).

Il est également précisé que contrairement à ce qui a pu être pensé, la branche de Soliha Méditerranée qui travaille pour la commune à la révision du PLU n'a pas vocation à lotir les parcelles retenues par OAP, et il ne s'agit en aucun cas de logements sociaux. Les propriétaires vendront s'ils le souhaitent au promoteur qu'ils voudront bien choisir.

Le respect des zones déjà retenues permettrait de ne pas avoir à revoter le PADD, ce qui retarderait le démarrage des consultations et de l'enquête publique de deux mois à minima.

Les documents seront réétudiés en décembre et le vote du projet de PLU intégrant ces modifications pourrait intervenir seulement en janvier dans le cadre d'un conseil dédié.

Soliha Méditerranée propose d'organiser gracieusement une deuxième réunion publique pour présenter les modifications.

Mme ETORÉ-LORTHOLARY fait remarquer qu'il n'y a aucun inconvénient à revoir le PADD si nécessaire, ni à déplacer les « patates » indiquant la localisation des OAP. La précipitation qu'on veut imposer n'a aucun sens et si on doit avoir 2 mois de retard, il faut assumer, les difficultés rencontrées provenant d'un manque de concertation en amont.

Mme ETORÉ-LORTHOLARY rappelle aussi qu'un projet de PLU ancien prévoyait des constructions en disposition concentrique autour du hameau des Oliviers, que cette option devrait être réexaminée au regard des réactions actuelles.

## **DEMANDE DE SUBVENTION A CARCASSONNE AGGLO POUR LES TRAVAUX DE LA PISCINE**

Pour rappel, le conseil en l'absence de réponse de la région a suspendu l'étude du plan de financement des travaux de la piscine.

Sur une évaluation de 244 228,07 €HT, les seules subventions reçues se décomposaient comme suit :

- DETR 24% soit 58 614,74 €
- département 16 % soit 39 076,00 €

La région relancée, a renvoyé in fine un document indiquant que l'équipement ne serait pas subventionné.

Après échange avec Monsieur BANQUET, pour évaluer la possibilité de faire un portage partagé du dossier en tant qu'équipement d'intérêt territorial, ce dernier propose plutôt que Carcassonne Agglo intervienne directement en aidant directement la commune par une subvention

tableau de financement travaux piscine				
		financements		pourcentage
réhabilitation de l'unité de filtration	112 200,64 €	État (Detr)	58 615 €	24%
changement liners et repris des caniveaux	132 027,43 €	département	39 076 €	16%
		C.AGGLO	50 000 €	20,5%
		commune	96 537 €	39,5%
<b>Total des travaux</b>	<b>244 228 €</b>		<b>244 228 €</b>	<b>100%</b>

Bernard LAURET rappelle que le calcul a été fait sur les devis les plus importants, toutefois, il est possible de ne pas changer les filtres mais d'en faire une rénovation ce qui réduirait le coût total, et donc proportionnellement la charge de l'ensemble des financeurs.

Le conseil vote à l'unanimité la demande de subvention à Carcassonne Agglo.

### **PLAN DE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE VOIRIES ET INTEGRATION DANS LE BUDGET 2025**

Les travaux de voiries prévus sur le chemin de Barrens, celui du Moulin de Cathala et celui de la Tannerie, évalués en bicouche pour les deux premiers, et en tricouche pour le dernier se montaient lors de leur évaluation en 2023 à 70 848,00€

Pour ce montant une subvention a été attribuée par le département pour un montant de 7500 euros soit 15 % d'une somme de 50 000 euros HT.

Une estimation a été demandée en bicouche pour les 3 chemins à l'entreprise Axe TP en 2025. Le devis présenté est de 69 116.16 € TTC (57 596.80 HT)

Le chemin de la Tannerie étant bien moins dégradé que les deux autres, un premier entretien sera effectué par la régie, afin de curer les fossés, refaire les saignées et boucher les nids de poules.

Pour les deux autres, et compte tenu des restes disponibles sur le FPIC (25 858 euros), il est proposé le plan de financement ci-dessus.

tableau de financement travaux voirie				
		financements		pourcentage
moulin de cathala	19 142,56 €	département	6 224,60 €	15%
chemin de Barrens	21 362,04 €	fpic 2024	7 523,00 €	18%
amené et repli de		fpic 2025	18 335,00 €	44%
chantier	992,72 €	commune	9 414,72 €	23%
<b>Total des travaux</b>	<b>41 497,32 €</b>		<b>41 497,32 €</b>	<b>100%</b>

La part du département a été recalculée par rapport au coût de la deuxième évaluation.

Pour que ces travaux puissent être menés tout début 2026, il convient de les intégrer au budget actuel, afin que leur exécution puisse être reportée lors de la clôture des comptes 2025, sans attendre le vote du budget 2026 qui n'interviendra qu'après les élections municipales.

Le conseil vote par 12 voix pour et deux voix contre pour le plan de financement et l'inscription dans le budget rectificatif 2025.

## BUDGET RECTIFICATIF

Les documents avec détail est remis aux conseillers.

Le budget de fonctionnement est recalculé pour s'ajuster aux prévisions de dépenses sur la fin d'année et au point fait sur les recettes.

<b>FONCTIONNEMENT RECETTES</b>				
ARTICLE		Propositions 2025 BP 2025	DÉJÀ REALISÉ AU 14/10/2025	BR 2025
TOTAL 013	Attenuations de charges	30 000,00 €	13 948,45 €	14 060,00 €
TOTAL 70	Produits des services	71 989,00 €	60 084,54 €	69 283,00 €
TOTAL 73	Impôts & taxes	685 520,50 €	625 935,80 €	706 540,00 €
TOTAL 74	Dotations & participations	156 907,00 €	149 557,41 €	158 020,00 €
TOTAL 75	Autres produits de gestion courante	119 760,00 €	109 926,36 €	117 644,96 €
TOTAL 77	Produits divers	38 850,00 €	38 898,91 €	38 900,00 €
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>		<b>1 103 026,50 €</b>	<b>998 351,47 €</b>	<b>1 104 447,96 €</b>
TOTAL 042	Opérations d'ordre entre sections	0,00 €		0,00 €
002	Excédent antérieur reporté fonctionnement	0,00 €		0,00 €
TOTAL 002	Excédent antérieur reporté fonctionnement	0,00 €		0,00 €

Le détail est remis aux conseillers.

Un report de la section de fonctionnement est dégagé pour 65878,75 € contre 55 347,10€ dans le budget initial.

<b>FONCTIONNEMENT DEPENSES</b>				
ARTICLE		BP 2025	DÉJÀ REALISÉ AU 24/11/2025	BR 2025
TOTAL 011	Charges à caractère général	334 388,87 €	264 456,62 €	317 734,00 €
TOTAL 012	Charges de personnel	543 450,00 €	460 983,04 €	549 900,00 €
TOTAL 65	Autres charges de gestion courante	127 183,90 €	97 652,49 €	132 790,58 €
TOTAL 66	Charges financières	28 486,63 €	21 138,08 €	23 974,63 €
TOTAL 67	Charges exceptionnelles	300,00 €	257,38 €	300,00 €
TOTAL 014	Atténuations de produits			
TOTAL 042	Opérations d'ordre entre section	55 347,10	0,00	65 878,75
TOTAL 042	Opérations d'ordre entre section	6 500,00	6 500,00	6 500,00
TOTAL 68	Dotations aux provisions semi-budgétaires	7 370,00	7 208,00	7 370,00
<b>TOTAL BUDGET</b>		<b>1 103 026,50</b>	<b>858 195,61 €</b>	<b>1 104 447,96 €</b>

Côté investissement dépenses sont réintégrés et/ou dispatchés sur les lignes comptables adéquates :

- Le complément pour l'aménagement paysager du city stade (dans le mobilier et les aménagement et agencements de terrain)
- Les travaux de voiries
- L'opération Nèfle pour les écoles (mobilier et aménagement et agencement des constructions)

pour ce qui concerne la réalisation des fresques qui ont été inaugurées avant l'été)

<b>investissement dépenses</b>				
ARTICLE		Propositions 2025 BP 2025	DÉJÀ REALISÉ AU 24/11/2025	BR2025 avec voirie
chapitre 001		229665,82		229665,82
TOTAL 20	Immobilisation incorpor	15 618,00	6 938,00	15 618,00
TOTAL 16	Remboursement d'empr	82 025,75	79 241,57	85 497,00
TOTAL 204	Subventions d'équipeme	21 754,00	21 754,00	21 754,00
TOTAL 21	Immobilisations corpore	602 226,37	121 051,58	646 839,18
total 23	immobilisation en cours	0,00	8 486,32	15 400,00
<b>SOUS-TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>951 289,94 €</b>	<b>237 471,47 €</b>	<b>999 374,00 €</b>
TOTAL 041	Opérations d'ordre entre	0,00		0,00

Côté recette sont intégrées les subventions pour l'aménagement paysager du city stade (région pour 9000,00€), celle de la voirie (département pour 6 225,00€), et le surplus de 10 000,00 euros au titre du virement de la section de fonctionnement. Le tout est équilibré budgétairement par un prêt de 123 672,47 euros.

ARTICLE		Propositions 2025 BP 2025	DÉJÀ REALISÉ AU 24/11/2025	avec voirie
TOTAL 10	Dotations, fonds divers & réserves	223 901,63	218 644,95	218 645,63
TOTAL 16	Emprunts en euros	101 708,26	618,70	124 291,17
TOTAL 13	Subventions d'investissement	568 832,95	213 071,63	584 058,45
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>		<b>894 442,84</b>	<b>432 335,28</b>	<b>926 995,25</b>
TOTAL 001	Opérations d'ordre entre sections	0,00		0,00
TOTAL 040	opération d'ordre de transfert entre section	1 500,00	6 500,00	6 500,00
TOTAL 041	opération d'ordre de transfert entre section	0,00	0,00	0,00
TOTAL 024	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
TOTAL 021	Virement de la section de fonctionnement	55 347,10		65 878,75
<b>TOTAL RECETTES OPERATIONS</b>		<b>55 347,10</b>		<b>65 878,75</b>
<b>TOTAL RECETTES (réelles)</b>		<b>951 289,94</b>	<b>438 835,28</b>	<b>999 374,00</b>

Le conseil adopte le budget rectificatif par 12 voix pour et deux voix contre.

## **RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE POUR 2026**

La commune dispose d'une ligne de trésorerie à la suite d'une décision du conseil municipal de février 2023, renouvelée en janvier 2024 puis en Janvier 2025 pour 450 000 €.

Compte tenu :

- du montant des travaux qui sont engagés pour l'église et ceux qui pourraient l'être pour la réfection de la piscine sur décision du nouveau conseil,
- du décalage de réception des subventions accordées une fois les travaux finis, et du remboursement de la TVA,

il est nécessaire de renouveler la ligne de trésorerie existante.

Bernard LAURET présente la proposition du crédit agricole

### **PROPOSITION DU CREDIT AGRICOLE DU LANGUEDOC**

Montant plafond	<b>450 000 EUR</b>
Taux VARIABLE pré-fixé	<b>Indexé sur €URIBOR 3 MOIS moyenné du mois facturé, soit à titre indicatif sur index du mois d'octobre 2025 à 2,03% à un taux de : 3,23 %</b>
Durée	<b>1 an</b>
Marge sur index ci-dessus	<b>1,20%</b>
Intérêts payables à terme échu	<b>Mensuellement</b>
Règlement des intérêts débiteurs par	<b>Mensuellement par procédure de débit d'office</b>
Frais de dossier	<b>0,25% soit 1125,00 EUR</b>

Le conseil municipal vote à l'unanimité

- Le renouvellement de la ligne de trésorerie
- L'autorisation à B. LAURET, pour signer le contrat

## **DEMANDE D'AVANCE SUR SUBVENTION POUR L'ASSOCIATION : MONTOLIEU VILLAGE DU LIVRE ET DES ARTS**

L'association MVDL a sollicité par courrier du 25 novembre 2025, une avance sur la subvention qui sera provisionnée sur le budget 2026.

Monsieur le maire procède à la lecture du courrier.

Pour rappel, une avance de 5 000 euros a été accordée en début d'année 2025. L'avance évitera à l'association de solliciter un prêt relais en début d'année 2026, avec les frais afférents.

Le conseil vote à l'unanimité l'avance sur la subvention 2026 pour l'association Montolieu Village du Livre et des Arts.

## **AUTORISATION D'ENGAGER LES DEPENSES 2026 DANS L'ATTENTE DU VOTE DU BUDGET 2026**

Monsieur le maire rappelle que selon les dispositions de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales, dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le conseil vote à l'unanimité pour

- Autoriser monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2025, soit 154 461,00 EUR.
- Il est précisé que les sommes mandatées seront inscrites au budget 2026.

## **AVIS CST SUR LE FINANCEMENT DE LA COMPLEMENTAIRE SANTE DES AGENTS COMMUNAUX**

Le comité social territorial a rendu le 13 novembre 2025 son avis sur le financement de la complémentaire santé des agents communaux.

Cet avis est obligatoire pour la mise en œuvre de la délibération du conseil relatif à ce financement. Le conseil prend acte de l'accord donné par le CST.

## **ORGANISATION D'UNE REFLEXION DES ACTEURS ECONOMIQUES LOCAUX SUR UNE SIGNALÉTIQUE A PARTIR D'UN CHEMINEMENT DEBUTANT AU PARKING ST ROCH**

Monsieur Maximilien FORTIER, afin de favoriser le cheminement des touristes à l'intérieur du centre bourg, avait suggéré l'idée d'une sorte de boucle peinte au sol, comme cela a pu être fait de façon provisoire à St Malo.

Les libraires réunis dans le cadre d'une rencontre avec MVDL, ont majoritairement repoussé cette idée, la boucle ne pouvant couvrir l'ensemble des rues du village, et étant esthétiquement discutable.

Il reste néanmoins le sujet de faciliter en partant du parking st Roch, la visite non seulement de la coopérative musée Cérès Franco, mais également du village lui-même par une signalétique adaptée que ce soit au bas du village au niveau du parking, au départ et à l'arrivée de l'avenue du mail qui permet de relier le musée au centre bourg.

Il est proposé qu'un appel aux bonnes volontés parmi les libraires, commerçants et restaurateurs soit fait afin qu'un groupe de travail soit constitué. La réflexion pourra être cogérée par le Directeur de Cérès Franco, l'office du tourisme et MVdL.

Le fruit du travail pourrait être remonté dès la fin du mois de mars au nouveau conseil, qui arbitrerait si nécessaire et mettrait en œuvre cette signalétique entre avril et mai.

Le conseil vote par douze voix pour, une voix contre et une abstention la mise en place du groupe de réflexion des acteurs économiques locaux pour la mise en place d'une signalétique.

## **DROITS DE PREEMPTION**

### Désignation du bien vendu :

Réf. Cadastre :

Section	N°	Lieu-dit	Superficie totale
A	575	FRANC-NORD	00 ha 04 a 00 ca

**Usage :** Une parcelle de terre  
**Prix de vente :** 9 000.00 euros  
**Vendeur(s) :** M MARTIN André



Le conseil vote à l'unanimité contre l'exercice du droit de préemption

**Désignation du bien vendu :**

**Ref. Cadastre :**

Section	N°	Lieu-dit	Superficie totale
AB	103	6 RUE ST ANDRÉ	00 ha 00 a 48 ca

**Usage :** Commercial  
**Prix de vente :** 75 000.00 euros  
**Vendeur(s) :** Mme AUDIER Née GOFFINET Christine



Le conseil vote à l'unanimité contre l'exercice du droit de préemption

**Désignation du bien vendu :**

Réf. Cadastre :

Section	N°	Lieu-dit	Superficie totale
AB	289	6 rue des Arts	00 ha 00 a 79 ca

Usage : Immeuble à rénover à usage de remise  
Prix de vente : 45 000.00 euros  
Vendeur(s) : FOCH PONTIER SCI Société civile immobilière



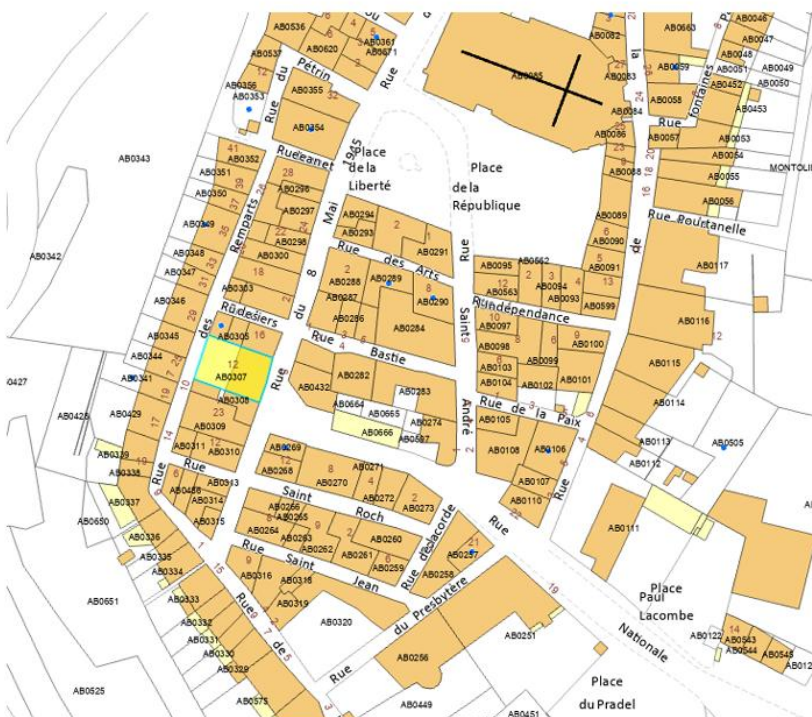
Le conseil vote à l'unanimité contre l'exercice du droit de préemption

**Désignation du bien vendu :**

Réf. Cadastre :

Section	N°	Lieu-dit	Superficie totale
AB	307	12 rue du 8 mai 1945	00 ha 01 a 91 ca

Usage : Habitation  
Prix de vente : 210 000.00 euros  
Vendeur(s) : Mme TOUNI Marie, Mr ROJANSKI Stanislas



Le conseil vote à l'unanimité contre l'exercice du droit de préemption

